

MENG LANDWIRTSCHAFT



AGRICULTURE 2.0

PLAIDOYER POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE LUXEMBOURGEOISE



Rédaction : Martina Holbach, Ben Toussaint, Christiane Schwausch, François Benoy, Jean Feyder, Marine Lefebvre, Raymond Aendekerck, Daniela Noesen, Roger Schauls

Service éditorial et mise en page : good:matters (www.goodmatters.net)

Impression : Imprimerie Schlimé, Bertrange

Papier : Cyclusprint

Crédits iconographiques : p. 4 : récolte de maïs (Martin Langer/Greenpeace) ; p. 6 : apiculture (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 7 : bovins (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 8 : champ de maïs (Eberhard Weckenmann/Greenpeace) ; p. 9 : agriculture paysanne au Burkina Faso (SOS Faim Luxembourg/Marine Lefebvre), poule (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 10 : désherbage dans une exploitation de carottes bio (Bio-Lëtzebuerg), vaches s'alimentant (Martin Langer/Greenpeace) ; p. 12 : vache (Sabine Vielmo/Greenpeace) ; p. 13 : fruits et légumes (Fred Dott/Greenpeace) ; p. 15 : caricature (Floris Oudshoorn, www.comichouse.nl) ; p. 16 : érosion du sol (Ulrich Baatz/Greenpeace) ; p. 17 : tracteur (Paul Langrock/Greenpeace), champ de colza (Paul Langrock/Greenpeace) ; p. 18 : caricature (Floris Oudshoorn, www.comichouse.nl) ; p. 19 : plantation de palmiers à huile (Greenpeace/John Novis) ; p. 20 : pommes (Sabine Vielmo/Greenpeace), carottes et pommes de terre (Fred Dott/Greenpeace) ; p. 21 : poule (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 22 : bordure de champ avec plantes à fleur (Ute Klaphake/Greenpeace), démonstration d'une machine en agriculture bio (Bio-Lëtzebuerg), sarclage du maïs en agriculture bio (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 24 : pas de manipulations génétiques (Bio-Lëtzebuerg) ; p. 25 : agriculture paysanne au Bangladesh (Karen Robinson/Greenpeace)

Ce plaidoyer pour une réorientation de la politique agricole luxembourgeoise est soutenu par les organisations suivantes : natur&ëmwelt a.s.b.l., Bio-Lëtzebuerg – Vereenigung fir Bio-Landwirtschaft Lëtzebuerg asbl, Greenpeace Luxembourg, Action Solidarité Tiers Monde, SOS Faim Luxembourg, Mouvement Ecologique et Caritas Luxembourg.

Cette publication n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Janvier 2014

**AGRICULTURE 2.0
PLAIDOYER POUR UNE
RÉORIENTATION DE LA
POLITIQUE AGRICOLE
LUXEMBOURGEOISE**

AGRICULTURE 2.0 – PLAIDOYER POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE LUXEMBOURGEOISE

DE QUOI
S'AGIT-IL?

En 2013, la politique agricole commune de l'Union européenne a été définie pour la période allant de 2014 à 2020. Pour **Meng Landwirtschaft** (« Mon agriculture »), une plate-forme d'organisations non gouvernementales luxembourgeoises, il s'agit maintenant, dans le cadre de l'élaboration du « Plan de développement rural » (PDR), de se poser la question suivante : comment utiliser les marges de manoeuvre que la politique agricole commune autorise afin d'enclencher un « verdissement » de l'agriculture luxembourgeoise ?

La question ne se limite pas aux subventions, mais comprend également la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau et du sol, le développement régional, la protection des

animaux, le choix des technologies futures et la qualité de notre nourriture, ainsi que notre santé. En outre, il s'agit aussi de la lutte contre la faim dans le monde, de la justice mondiale et de la cohérence de notre responsabilité nationale et européenne dans les domaines de l'agriculture, du commerce, des finances, de l'énergie, de l'environnement et de la coopération au développement.

A travers ce **plaidoyer pour une réorientation de la politique agricole luxembourgeoise**, **Meng Landwirtschaft** souhaite remettre en question la politique agricole actuelle, expliquer le contexte national, européen et international, et enfin développer une perspective durable. Car poursuivre dans cette voie n'est pas une option.



À PROPOS DE
MENG
LANDWIRTSCHAFT

« **Meng Landwirtschaft – Mäi Choix** » est une plate-forme d'ONG luxembourgeoises travaillant sur des thèmes tels que l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, la protection de la nature, des animaux et des consommateurs, la santé et la coopération au développement.

Ce **plaidoyer pour une réorientation de la politique agricole luxembourgeoise** est soutenu par natur&ëmwelt, Bio-Lëtzebuerg – Vereenegung fir Bio-Landwirtschaft Lëtzebuerg, Greenpeace Luxembourg, Action Solidarité Tiers Monde, SOS Faim Luxembourg, Mouvement Écologique et Caritas Luxembourg. Ces organisations souhaitent ainsi stimuler un débat public longtemps retardé sur l'avenir de l'agriculture au Luxembourg et y participer activement. Elles veulent également s'engager pour une plus grande solidarité avec les petits producteurs du Sud – car la politique alimentaire et agricole, tant luxembourgeoise qu'européenne, est aussi notre affaire : sa réforme est notre choix.

SOMMAIRE

6	RÉSUMÉ
10	L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE : UN ÉTAT DES LIEUX
10	L'utilisation des terres
10	Toujours moins d'emplois dans l'agriculture
10	Une spécialisation : la production de lait
10	L'agriculture biologique : sous la moyenne de l'UE
11	Les fonds publics : une nécessité pour les agriculteurs
11	Les subventions actuelles ne favorisent pas la qualité
12	Spéculation sur les terres
12	Manger luxueusement : beaucoup de viande, peu de légumes
13	Les consommateurs appellent le changement
14	BIODIVERSITÉ : UNE PERTE DRAMATIQUE
14	L'agriculture scie sa propre branche
14	De moins en moins de structures naturelles, de plus en plus de machines
14	Les abeilles sont aussi menacées
15	Utilisation massive de pesticides
15	Fertilisation par l'azote : l'abondance de biens nuit
15	Terminus : l'eau potable
	DOUBLE RÔLE DE L'AGRICULTURE : POUR LA PROTECTION DU CLIMAT
16	ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
16	Émissions de protoxyde d'azote et de méthane : en hausse depuis 2006
17	Dépendance dangereuse aux combustibles fossiles
17	Des émissions non comptabilisées au Luxembourg
17	Production d'énergie à partir de la biomasse
18	LE LUXEMBOURG, L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTRES
18	La politique agricole et commerciale pèse sur les pays en développement
18	Manque de cohérence : reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre
19	Du soja pour le bétail
19	Des aliments pour la pompe à essence
19	On joue avec la nourriture
19	Chasse aux terres bon marché
	POUR UNE RÉORIENTATION
20	DE LA POLITIQUE AGRICOLE LUXEMBOURGEOISE
20	Priorité à l'alimentation
21	Des produits locaux pour des besoins locaux
21	Optimiser les flux de matières, réduire les importations de protéines
22	Un changement de paradigme dans l'attribution des fonds publics
22	Promouvoir l'agriculture biologique
23	Protéger la biodiversité
23	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, stocker le CO ₂
24	Donner accès à une alimentation saine pour le consommateur, réduire la consommation de viande
24	Non aux OGM et aux brevets sur le vivant
25	Elargir l'horizon luxembourgeois
26	NOTES

AGRICULTURE 2.0 – PLAIDOYER POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE LUXEMBOURGEOISE

RÉSUMÉ

L'agriculture luxembourgeoise est jusqu'à aujourd'hui majoritairement déterminée par la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE). L'objectif de la PAC, à son entrée en vigueur en 1962, était d'augmenter de manière significative la production alimentaire de l'agriculture européenne pour assurer l'autosuffisance et s'affranchir des importations en provenance des États-Unis, alors nécessaires. À cette époque, la mise en place de diverses mesures protectionnistes a permis de faire exploser la productivité agricole en très peu de temps.

Cependant, malgré ces immenses gains de productivité, l'UE – y compris le Luxembourg – n'a pas atteint, et de loin, son objectif d'autosuffisance. Aujourd'hui comme par le passé, l'Union est, si l'on mesure en calories, importatrice nette de produits agricoles. Cette situation est due

principalement à l'augmentation des importations d'aliments pour animaux d'élevage en provenance d'Amérique latine.

De l'avis de **Meng Landwirtschaft**, l'objectif d'autosuffisance alimentaire n'est en aucun cas dépassé ou obsolète. Au contraire, l'autosuffisance en aliments sains doit être plus que jamais une préoccupation fondamentale de l'agriculture et de la politique agricole luxembourgeoises. D'une part parce qu'il est nécessaire de viser une agriculture qui, contrairement à l'agriculture intensive pratiquée actuellement, n'a pas de conséquences dommageables sur les paysans locaux, la population rurale du Sud, l'environnement, la biodiversité et le climat ; d'autre part parce que l'autosuffisance alimentaire conduit à la création d'emplois locaux et à une valeur économique ajoutée.



Un défi considérable, si l'on prend en considération la réalité actuelle de l'agriculture luxembourgeoise :

Sans l'aide de l'UE et du gouvernement, l'exploitation agricole moyenne du Luxembourg serait en déficit. Par exemple, en 2011, la part du financement public dans les bénéfices de 450 agriculteurs évalués par le Service d'Économie Rurale était de 120 %¹.

À l'heure actuelle, le consommateur luxembourgeois doit, pour satisfaire ses besoins alimentaires de base, bénéficier d'une surface agricole deux fois plus grande que celle disponible au Grand-Duché, et trois fois plus importante que celle disponible par habitant en moyenne à

l'échelle de la planète. L'agriculture luxembourgeoise est surtout axée sur la production animale, et particulièrement sur la production de lait. Une grande partie de la nourriture du bétail est importée de pays lointains. Les produits d'origine animale ne couvrent pas seulement la consommation nationale : par exemple, plus de la moitié du lait produit au Grand-Duché est exportée². En revanche, il existe un déficit de production pour de nombreux autres aliments. La consommation d'aliments biologiques n'est pas couverte par la production nationale.

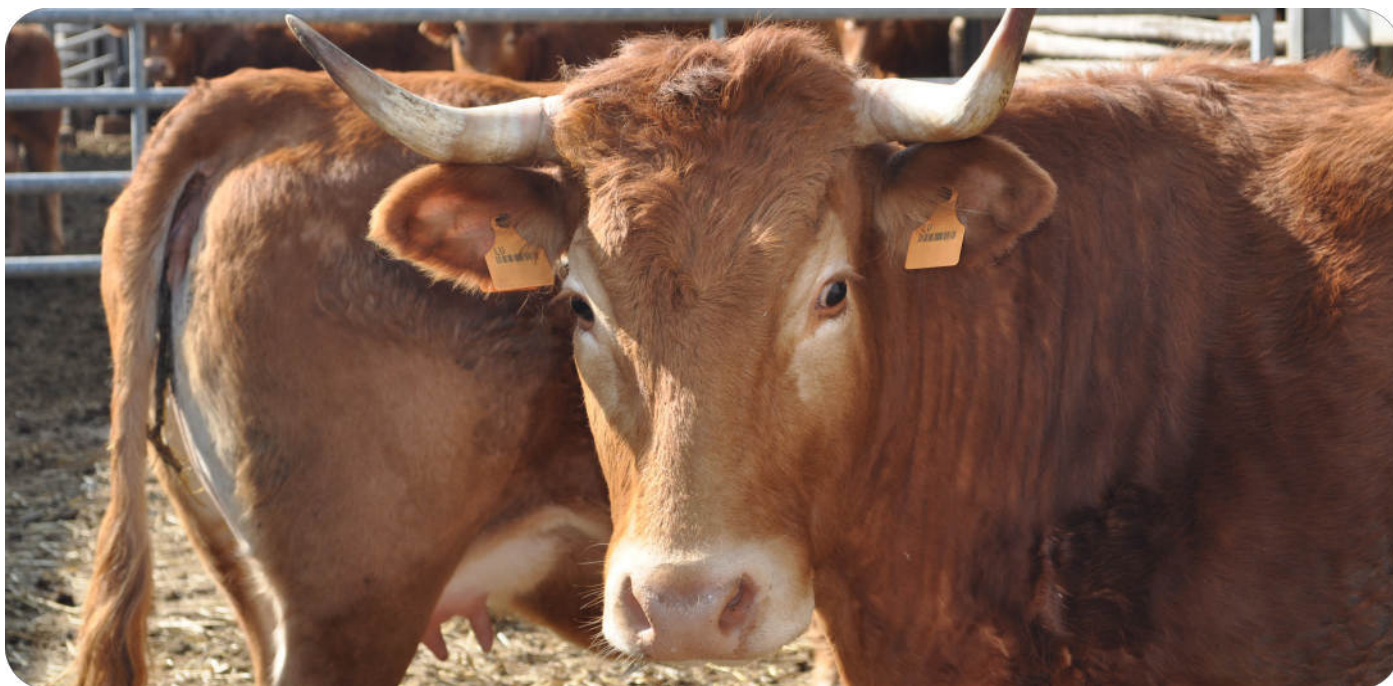
Au cours des trente dernières années, la biodiversité au Luxembourg a diminué dans des proportions alarmantes³. 27 % des plantes vasculaires, 54,8 % des mammifères, 41,5 % des oiseaux, 33 % des reptiles, 61,5 % des amphibiens et 62 % des poissons sont menacés au Grand-Duché. Des pertes particulièrement élevées se sont produites au cours de cette période pour les zones humides (moins 80 %), l'herbe sèche (moins 34,9 %) et les vergers (moins 58,5 %). Le déclin de la biodiversité au Luxembourg est particulièrement marqué dans le paysage agricole.

L'intensification de l'agriculture est en partie responsable du dépérissement des abeilles. Entre l'automne 2010 et le printemps 2013, le nombre de colonies d'abeilles au Luxembourg a diminué de 5 580 à 3 258⁴. Une grande partie de l'agriculture et de la production alimentaire dépend de la pollinisation par les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Jusqu'à 75 % de nos cultures courent un

risque de baisse de productivité suite au dépérissement des abeilles⁵.

Une enquête récente⁶ a montré qu'il existe une pollution diffuse importante de l'eau potable au Luxembourg, due à des résidus de pesticides et de nitrates provenant de l'agriculture. Certaines sources d'eau potable ont déjà dû être fermées en raison de concentrations trop importantes. Plus d'un quart des sources d'eau potable étudiées nécessitent des actions immédiates en raison de la présence excessive de nitrates. 18 % des sources analysées seulement présentaient une teneur en nitrates inférieure à 10 milligrammes par litre.

En 2011, l'agriculture luxembourgeoise a émis un total de 663 650 tonnes d'équivalent CO₂ de gaz à effet de serre, soit 5,49 % des émissions nationales⁷. L'émission de gaz à effet de serre due à l'agriculture était de 1,24 tonnes par habitant en 2011.



L'agriculture luxembourgeoise n'est pas seule à devoir se réorienter. En tant que membre de l'Union européenne, le Luxembourg est coresponsable de la mauvaise gestion de la **situation alimentaire mondiale** :

Tous les jours, environ 900 millions de personnes souffrent de la faim. En sont affectés surtout les petits producteurs et les sans-terre, et notamment les femmes et les enfants. Alors que la production céréalière mondiale pourrait suffire à nourrir chaque être humain, environ un tiers de cette production sert à nourrir le bétail.

La libéralisation des marchés prônée depuis des décennies par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'UE dans les pays en développement a conduit à la négligence de la production alimentaire locale ainsi qu'à une augmentation constante des importations de produits alimentaires à prix cassés, tout particulièrement en provenance de l'UE. Ainsi, des millions de petits producteurs ont été ruinés. L'UE pousse à la poursuite de cette libéralisation des marchés avec de nouvelles négociations commerciales, empêchant ainsi le développement et la création d'emplois nécessaires, en particulier dans le secteur de l'agriculture.

Une menace supplémentaire pour les petits producteurs des pays en développement est celle de l'influence

croissante des marchés financiers et de l'industrie agro-alimentaire mondiale. La spéculation boursière sur les matières premières agricoles, souvent des aliments de base tels que le blé et le maïs, a été l'une des causes majeures de la crise alimentaire mondiale de 2008 ; depuis, elle conduit à des fluctuations dangereuses des prix de ces produits, avec des conséquences désastreuses pour les plus pauvres qui dépensent jusqu'à 85 % de leur revenu pour se nourrir.

La location de millions d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement pauvres par des entreprises multinationales, des banques, et des fonds d'investissement, établis, entre autres, au Luxembourg, conduit à l'expulsion de la population indigène rurale et au développement d'un modèle agricole non durable. Une grande partie de cet « accaparement de terres agricoles » est utilisée pour la production d'agrocarburants. Or, nombreux sont les agrocarburants qui provoquent une hausse des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux carburants classiques.

Meng Landwirtschaft appelle le gouvernement luxembourgeois à promouvoir une production agricole en grande partie autosuffisante et durable reposant sur des structures agricoles traditionnelles, car seul ce modèle pourra assurer à l'avenir une alimentation saine et équilibrée, obtenue dans le respect des limites naturelles de la planète et dans la solidarité avec les petits producteurs des pays en développement.

Par conséquent, l'objectif principal de l'agriculture luxembourgeoise peut et doit être de nourrir la population du Luxembourg autant que possible à partir de la surface agricole disponible dans le pays. D'un point de vue technique, le Luxembourg a tout ce qu'il faut pour y arriver : avec 25 ares de surface agricole par habitant, la situation est excellente comparée à la moyenne mondiale qui se situe à 19 ares par personne⁸ !



Dans ce contexte, **Meng Landwirtschaft** a identifié les revendications suivantes pour une **réorientation de la politique agricole luxembourgeoise** :

1. L'agriculture doit être axée sur une stratégie durable. La production d'aliments pour la consommation humaine doit primer sur les autres productions, telles que la production d'aliments pour animaux ou la production d'énergie. Les ressources agricoles ne doivent être transformées en énergie qu'à la fin de leur cycle d'utilisation.

2. Les aliments consommés au Luxembourg doivent en priorité être produits localement. À cela doit s'associer une réorientation de la production agricole actuelle, sous la forme d'une augmentation de la production végétale avec réduction simultanée de la production de lait et de viande. Dans le même temps, la demande locale et régionale doit être encouragée de façon ciblée.

3. Afin de réduire la dépendance à l'égard des matières premières importées, les flux de matières doivent être optimisés dans les exploitations agricoles, tant pour l'utilisation des intrants, tels que l'azote et le phosphate, que pour l'utilisation de combustibles fossiles. Les importations de protéines doivent être largement réduites : les besoins en protéines doivent être couverts par la production locale.

4. Dans le domaine du verdissement de l'agriculture, les pays membres doivent exploiter au maximum la marge de manœuvre offerte par la PAC. Un changement de paradigme profond dans la répartition des fonds publics est nécessaire : les subventions ne peuvent plus être proportionnelles à la surface exploitée. La promotion de structures agricoles traditionnelles ainsi que de mesures agroenvironnementales et de l'agriculture biologique en général, doivent être prioritaires.

5. La part de l'agriculture biologique doit être portée à

au moins 15 % d'ici 2020. L'agriculture biologique est plus économe en ressources et plus respectueuse du climat que l'agriculture conventionnelle, et elle contribue de manière significative au maintien de la biodiversité. La forte demande en aliments biologiques au Luxembourg prouve qu'elle est porteuse de perspectives économiques intéressantes.

6. Diverses mesures pour la protection de la biodiversité et des sources d'eau potable sont nécessaires, comme la mise en oeuvre généralisée de mesures agroenvironnementales et la réduction de la pollution par les pesticides et les nitrates.

7. L'agriculture doit contribuer à la protection du climat en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de même que ses importations de matières premières et en augmentant la capacité de stockage du gaz carbonique par le sol.

8. Les consommateurs luxembourgeois doivent être mieux sensibilisés à l'importance d'une alimentation saine, équilibrée et produite localement. Dans ce contexte, l'augmentation de la part des fruits et légumes dans l'alimentation ainsi que la réduction de la consommation de viande devraient être encouragés.

9. Une agriculture sans organismes génétiquement modifiés (OGM), le libre accès au patrimoine génétique à des fins de propagation et d'amélioration des variétés végétales et des races animales, et enfin une interdiction des brevets sur le vivant doivent constituer des priorités pour le gouvernement luxembourgeois.



Dans le même temps, le gouvernement luxembourgeois doit s'engager à la fois au niveau national et au niveau de l'UE pour une cohérence entre politique agricole (et les autres politiques comme l'énergie et l'économie) et politique de développement.

Dans le **contexte européen et international**, **Meng Landwirtschaft** appelle le gouvernement luxembourgeois aux actions suivantes :

10. La politique de coopération doit donner une nouvelle priorité à l'agriculture : au moins 10 % de l'aide publique au développement doit y être réservée. La souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation pour tous, la petite agriculture, le rôle éminent des femmes et l'agroécologie⁹ doivent être reconnus comme les principaux piliers de cette politique.

11. L'UE doit faire le nécessaire pour arrêter les exportations de produits alimentaires à des prix inférieurs au coût de production. Dans les pays en développement, une régulation équitable des marchés agricoles et la protection des petits producteurs est à favoriser.

12. L'UE doit être encouragée à modifier sa politique commerciale, en particulier en ce qui concerne les APE (accords de partenariat économique), afin de permettre le développement et l'organisation de l'agriculture à petite échelle.

13. L'utilisation d'agrocarburants non durables dérivés de ressources alimentaires doit être arrêtée. Le Luxembourg doit s'engager au niveau de l'UE pour la réduction des objectifs en matière d'agrocarburants, et pour la mise en place de critères stricts de durabilité pour ceux-ci. Des alternatives durables dans le secteur des transports doivent être encouragées.

14. Dans les pays en développement, la location de terres à des multinationales ou des fonds d'investissement ne doit être autorisée que dans des conditions strictes et restrictives.

15. La spéculation sur les produits agricoles doit être interdite aux fonds d'investissement de droit luxembourgeois. Au niveau de l'UE, le gouvernement luxembourgeois doit de même s'engager en faveur d'une réglementation stricte de cette spéculation sur les produits agricoles.



L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE : UN ÉTAT DES LIEUX

L'UTILISATION DES TERRES

Le Luxembourg dispose d'une superficie agricole totale de 130 421 hectares. Cette surface est divisée en terres arables (47 %), prairies et pâturages (52 %) et enfin terres viticoles et autres cultures (1 %). 38 % des terres arables sont utilisées pour la production d'alimentation animale. Les 62 % restants servent à la culture de céréales (50 %), à la culture industrielle (10 %), aux pommes de terre (1 %), aux légumineuses (0,5 %) et à diverses autres cultures (0,5 %). Une proportion importante de la production de céréales est utilisée pour l'alimentation animale et les semences¹⁰.

TOUJOURS MOINS D'EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE

Depuis 60 ans, le nombre d'exploitations agricoles au Luxembourg ne cesse de diminuer. Dans le même temps, leur taille moyenne a augmenté. Alors qu'en 1950 on comptait 13 578 exploitations, seules 2 242 étaient encore en activité en 2009. En moyenne, 2,5 % disparaissent chaque année. En 2009, 1 485 agriculteurs à temps plein étaient recensés, et 706 à temps partiel. La surface moyenne d'une exploitation est passée de 10,6 hectares en 1950 à 64 hectares en 2009. La création de valeur brute de l'agriculture luxembourgeoise a diminué de 140,6 millions d'euros en 1995 à 107,3 millions d'euros en 2010 (soit de 1 % à 0,3 % du PIB national).



UNE SPÉCIALISATION : LA PRODUCTION DE LAIT

L'agriculture luxembourgeoise est principalement axée sur le bétail¹¹. C'est ainsi qu'une grande partie des terres arables est utilisée pour la production d'alimentation animale. Le nombre d'exploitations d'élevage est nettement supérieur à celui des exploitations diversifiées. La majorité des entreprises luxembourgeoises est spécialisée dans la production de lait. En 2009, 60 % de la surface agricole utile du Luxembourg – soit 77 230 hectares – est gérée par les exploitations laitières. 270 000 tonnes de lait ont été produites. 644 entreprises tirent plus des deux tiers de leur revenu brut de la production de lait ; 400 entreprises dépendent uniquement de ce revenu. En 2008, les exploitations laitières employaient 42 % de la main-d'oeuvre agricole. Entre 1967 et 2009, la production de lait par exploitation a augmenté de 30 tonnes à 340 tonnes. Si cette augmentation était encore imputable à l'augmentation du cheptel laitier dans les années 1960 et 1970, elle est aujourd'hui le résultat de l'augmentation de la productivité des animaux. En 2009, les 40 000 vaches laitières du Luxembourg produisaient en moyenne 6 986 kilogrammes par an. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne dans les 27 pays membres de l'Union européenne, qui s'élève à de 6 097 kilogrammes par an. Le lait produit était, cependant, seulement en partie destiné à la consommation nationale : plus de la moitié du lait était exportée et transformée à l'étranger¹².

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : SOUS LA MOYENNE DE L'UE

Malgré un plan national de soutien à l'agriculture biologique et la forte demande des consommateurs, seuls 3 924 hectares étaient exploités selon les critères de l'agriculture biologique en 2012. Seuls 3 % des terres agricoles sont biologiques. Le Luxembourg se trouve ainsi nettement derrière d'autres pays de l'Union européenne comme l'Allemagne (6,2 %) ou l'Autriche (19,7 %)¹³. Les raisons de cette lenteur dans la conversion à l'agriculture biologique sont principalement liées au système actuel de subventions, aux politiques conservatrices de l'État et des syndicats agricoles, ainsi qu'au manque de sensibilisation des agriculteurs à une production moderne et durable. Bien que la politique agricole commune (PAC) de l'UE puisse être considérée comme la cause du système actuel, il existe des pays européens (par exemple l'Autriche) qui ont pu, avec moins de ressources financières, introduire de meilleurs programmes pour le développement durable des zones rurales.

LES FONDS PUBLICS : UNE NÉCESSITÉ POUR LES AGRICULTEURS

Comme le montre le tableau ci-dessous, le financement par fonds publics représente une part croissante du chiffre d'affaires et du bénéfice des exploitations¹⁴.

Evolution des principaux indicateurs technico-économiques par exploitation agricole

Indicateurs économiques	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SAU (toutes les exploitations)	ha	69,2	71,8	72,4	71,5	75,6	78,7	77,7	77,0	81,4	83,3
SAU (exploitations agricoles)	ha	80,2	82,3	83,0	81,9	86,9	89,8	88,9	88,4	90,1	91,9
Cheptel	UB	91	90	94	88	91	96	98	97	112	111
Chiffre d'affaire											
• dont primes à la production	1000€	143,1 14,2	147,6 15,8	162,2 17,6	139,6 0,1	143,6 0,2	164,3 0,4	180,3 0,4	154,7 0,1	184,5 0,1	206,2 0,1
Marge brute	1000€	74,9	77,5	82,0	61,9	62,1	78,0	80,4	61,4	79,3	84,2
Coûts fixes											
• dont amortissement	1000€	-55,1	-56,2	-59,0	-59,2	-62,7	-66,0	-73,0	-71,7	-80,7	-84,1
• dont aides à l'investissement		-30,3 4,5	-33,6 6,8	-35,8 8,3	-37,7 9,7	-40,2 11,3	-42,6 13,7	-45,2 11,9	-47,5 13,5	-52,8 14,4	-54,1 14,4
Marge nette	1000€	19,8	21,3	23,0	2,7	-0,6	12,0	7,4	-10,3	-1,4	0,1
Aides directes non liées à la production	1000€	17,7	21,9	19,2	38,6	44,7	45,3	43,8	46,6	47,3	48,6
Bénéfice											
dont aides publiques to-	1000€	38,9 36,3	43,4 44,3	42,4 44,0	46,6 48,2	51,3 56,2	67,3 59,3	54,9 56,0	47,3 60,1	51,3 64,4	57,3 68,6
Aides totales/chiff. d'affaires	%	25	30	27	34	39	36	31	39	35	33
Aides totales/bénéfice	%	93	102	104	104	109	88	102	127	126	120

Source: Rapport d'activité 2011, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Pour les entreprises étudiées, en 2011, le financement public s'élevait à 68 600 euros en moyenne. La part des subventions dans le chiffre d'affaires a donc été de 33 %, et la part dans les bénéfices de 120 %¹⁵. Sans les aides, ces exploitations agricoles auraient donc été déficitaires.

L'augmentation rapide des investissements dans les bâtiments depuis 2010 est également préoccupante. Le Service d'Economie Rurale recommande de ne faire que « des investissements réfléchis et orientés vers l'avenir. [...] L'investissement, par exemple, dans un bâtiment commercial n'est pas seulement un projet ponctuel avec des conséquences à court terme, il peut générer pendant plus de 20 ans des coûts d'exploitation onéreux et réduire le profit à cause de l'amortissement et des frais d'entretien, qui doivent être considérés sur le long terme »¹⁶.

LES SUBVENTIONS ACTUELLES NE FAVORISENT PAS LA QUALITÉ

La répartition des subventions agricoles au Luxembourg est liée, comme dans le reste des pays de l'Union, à la politique agricole commune (PAC)¹⁷. Pour de nombreuses entreprises au Luxembourg, les subventions payées directement et les subventions pour investissement représentent l'essentiel des revenus, alors que les primes environnementales et biologiques ne jouent généralement qu'un rôle mineur. Le montant de l'aide publique est basé à 95 % sur la taille de l'exploitation agricole. Il peut être associé à certaines contraintes en matière de protection de l'environnement, qui ne sont cependant que peu efficaces. Quelques 368,5 millions d'euros ont été affectés au Luxembourg pour le développement rural durant la période 2007-2013.

1 900 exploitations, représentant 95 % de la surface agricole, ont bénéficié de la prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel en 2009-2010. L'obtention de cette prime n'est pas liée à des contraintes importantes. Même si elle a des effets positifs, quoique limités, sur la qualité de l'eau et du sol, elle n'apporte qu'une contribution minimale à la protection de la biodiversité.

En 2009, les agriculteurs luxembourgeois ont reçu au total 64,9 millions d'euros de primes et de paiements:

- 34,5 millions d'euros de paiements directs¹⁸
- 15,6 millions d'euros d'indemnités compensatoires pour les zones défavorisées
- 10,9 millions d'euros de primes à l'entretien du paysage et de l'espace naturel
- 1,3 million d'euros de primes pour la biodiversité et
- 2,6 millions d'euros pour des mesures agroenvironnementales spécifiques

SPÉCULATION SUR LES TERRES

La perte de terres agricoles à cause de la construction ou l'imperméabilisation du paysage est très élevée au Luxembourg, de l'ordre d'un hectare par jour. Le prix des terres agricoles est donc fortement influencé par la spéculation. Seuls 46 % de terres agricoles sont détenues par des agriculteurs actifs. Les 54 % restants sont loués par des agriculteurs retraités, des héritiers ou des agences immobilières¹⁹. Depuis 2003, on peut constater une hausse constante du prix des terres²⁰. Cela rend souvent impossible l'achat de terres agricoles par des agriculteurs, et freine par conséquent le développement du secteur. L'élargissement des exploitations est difficile, tout comme la construction de nouveaux bâtiments. D'un autre côté, l'augmentation de la valeur des terres est aussi une bonne garantie financière pour de nombreuses exploitations, car nombre d'investissements peuvent être couverts par la vente de terrains à construire.



MANGER LUXUEUSEMENT : BEAUCOUP DE VIANDE, PEU DE LÉGUMES

La production agricole actuelle du Grand-Duché n'est pas suffisante pour fournir à ses quelques 500 000 habitants les denrées de base nécessaires. Il existe certes un niveau élevé d'autosuffisance pour le lait, les produits laitiers, la viande de boeuf, de porc et les céréales. En revanche, des aliments tels que les oeufs, les pommes de terre, le sucre, les fruits et les légumes restent sous la barre des 5 % d'autosuffisance²¹.

Les consommateurs luxembourgeois ont actuellement besoin d'environ deux fois l'espace agricole disponible au Grand-Duché pour subvenir à leurs besoins. Ils sont par conséquent très dépendants des importations alimentaires²². À l'échelle mondiale, pour satisfaire ses besoins alimentaires de base actuels, le Luxembourg aurait besoin de trois fois plus de surface agricole par habitant que ce qui est disponible en moyenne sur la planète.

En outre, les estimations officielles indiquent que, en 2010, environ 58 000 tonnes de nourriture ont été jetées, ce qui représente 115 kilogrammes par consommateur²³.

La forte utilisation des terres agricoles est principalement liée à la forte consommation de viande et d'aliments d'origine animale²⁴ : alors que la consommation moyenne de viande s'établissait encore à 93 kilogrammes par personne en 2007, les chiffres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montrent en 2012 une augmentation à 136 kilogrammes par personne. Le résident luxembourgeois mange en moyenne 300 kilogrammes de produits animaux par an (oeufs, lait et produits laitiers, viande), au moins deux fois plus que ce qui est nécessaire à une alimentation équilibrée²⁵.

Beaucoup plus de ressources sont consommées pour la production d'aliments d'origine animale que pour la production alimentaire végétale. La production d'un kilogramme de viande de boeuf, par exemple, nécessite jusqu'à 16 kilogrammes de céréales²⁶ ainsi qu'une moyenne de 15 400 litres d'eau potable²⁷ et émet 30 kilogrammes de gaz carbonique (CO₂)²⁸.



LES CONSOMMATEURS APPELLENT LE CHANGEMENT

Au Luxembourg, la demande de produits issus de l'agriculture biologique est l'une des plus élevées au monde, avec 127 euros par habitant (chiffre de 2010)²⁹. Ces besoins ne peuvent être couverts par la production nationale, car la capacité de production de l'agriculture biologique au Grand-Duché n'augmente que lentement. L'enquête réalisée par TNS Ilres et le Mouvement Ecologique³⁰ montre que le consommateur luxembourgeois est conscient de l'importance d'une alimentation de saison, régionale et produite durablement. La société luxembourgeoise est également disposée à payer des prix plus élevés pour la conversion de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture biologique et pour la protection de l'environnement (eau, climat, air, biodiversité...). Une grande majorité des personnes sondées étaient d'accord avec les propositions suivantes :

92% Je trouve important de manger des produits de saison (cultivés régionalement).

84% L'État devrait promouvoir par des campagnes ciblées l'utilisation de produits régionaux/biologiques dans les restaurants.

82% La préservation de la biodiversité est importante et l'État devrait compenser le secteur agricole pour des pertes de revenu éventuelles.

L'État et les communes devraient veiller à ce que plus de produits régionaux/biologiques soient proposés dans les cantines, même à un coût supplémentaire.

82%

81% La préservation d'un environnement sain (en particulier de l'eau) est importante et l'État doit compenser le secteur agricole pour des pertes de revenu éventuelles.

81% Les agriculteurs devraient obtenir des prix plus élevés et plus équitables pour leurs produits ; je suis à ce propos d'accord avec une augmentation du prix du lait.

70% L'État devrait encourager la conversion de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture biologique.

70% L'agriculture biologique remplacera dans l'avenir l'agriculture traditionnelle.

70% Je mangerais plus fréquemment dans des restaurants proposant un large éventail de produits régionaux et/ou biologiques.

Toutefois, la viande est associée à un bon repas par 62 % des sondés. 59 % peuvent cependant envisager de manger moins de viande à l'avenir.

BIODIVERSITÉ : UNE PERTE DRAMATIQUE

La préservation de la biodiversité et la production alimentaire agricole ne sont en aucun cas concurrentes, au contraire : « La biodiversité est la base de l'agriculture et l'origine de toutes les espèces cultivables et de toutes les espèces animales d'élevage. Elle est la base des services écosystémiques qui sont essentiels pour préserver l'agriculture et le bien-être humain »³¹. Le Luxembourg bénéficie d'une diversité végétale et animale exceptionnelle, remarquable non seulement régionalement mais aussi au niveau européen. Les prairies du Grand-Duché, auparavant multicolores et aujourd'hui uniformément vertes, véhiculent cependant une image erronée : au cours des 30 dernières années, la biodiversité au Luxembourg a diminué dans des proportions alarmantes. Ainsi, 27 % des plantes vasculaires, 54,8 % des mammifères, 41,5 % des oiseaux, 33 % des reptiles, 61,5 % des amphibiens et 62 % des poissons sont menacés au Luxembourg. Des pertes particulièrement élevées se sont produites au cours de cette période pour les zones humides (moins 80 %), l'herbe sèche (moins 34,9 %) et les vergers (moins 58,5 %). Environ 68 % des espèces végétales menacées se trouvent en milieu ouvert³².

L'AGRICULTURE SCIE SA PROPRE BRANCHE

Le déclin de la biodiversité au Luxembourg est particulièrement marqué dans le paysage agricole³³. L'une des causes principales est l'intensification de l'agriculture favorisée par la politique agricole commune (PAC) de l'UE au cours des dernières décennies³⁴. Dans les champs conventionnels, le nombre d'herbes sauvages a plongé durant cette période. Les raisons en sont avant tout la diminution constante du nombre de cultures cultivées, l'absence de rotation des cultures, l'utilisation d'herbicides et la densité de répartition des plantes en raison de la fertilisation intensive ainsi que la culture de céréales à haut rendement avec une densité élevée³⁵. Dans les champs conventionnels, il y a environ trois fois moins d'herbes sauvages, en particulier d'espèces figurant sur la Liste rouge, que dans les surfaces biologiques³⁶. Dans les prairies, le nombre d'espèces a considérablement diminué. Les zones de prairies sont dominées par les graminées et naturellement pauvres en espèces. La fréquence élevée du fauchage (plus de deux fois par an) et son début précoce ont des effets néfastes sur la nature. Seules les espèces très résistantes peuvent subsister, aux dépens de la biodiversité végétale. En raison de la forte densité de bétail par hectare, seules des espèces tolérantes au piétinement et au broutement peuvent subsister. Cela signifie des conditions extrêmes pour les insectes qui ne trouvent plus suffisamment de nectar à cause de la diminution du nombre de fleurs. Ne pouvant plus mener des graines à maturité, les plantes herbacées ne peuvent pas se propager et disparaissent. De nombreuses études décrivent les effets positifs de l'agriculture biologique sur la biodiversité par rapport au système conventionnel. En moyenne, les surfaces en agriculture biologique abritent 30 % en plus d'espèces et 50 % en plus d'individus. Dans les prairies biologiques, on trouve environ 30 % de plus d'espèces d'herbe que dans les champs et pâturages conventionnels³⁷. Pourtant, le Luxembourg est bien en dessous de la moyenne de l'UE en ce qui concerne la superficie dédiée à l'agriculture biologique.

DE MOINS EN MOINS DE STRUCTURES NATURELLES, DE PLUS EN PLUS DE MACHINES

L'utilisation de machines et le regroupement des surfaces agricoles affectent des éléments structurels tels que les haies naturelles. Entre 1962 et 1999, la superficie des zones humides a diminué de 82 % et celle des vergers de 58,5 %. Les arbres solitaires ont enregistré une baisse de 55 %. Au cours des 40 dernières années, les prairies semi-arides et les landes ont été réduites de 34,9 %, les haies et rangées d'arbres de 28,5 %. La diminution de la variété des paysages conduit à une perte dramatique de la biodiversité, les habitats et les aires de reproduction de nombreuses espèces disparaissant. Par exemple, les nids des oiseaux nichant au sol sont détruits ou exposés. Les œufs ne peuvent donc plus éclore, et par conséquent l'existence de ces espèces est de plus en plus menacée.

LES ABEILLES SONT AUSSI MENACÉES

L'exemple le plus récent est la dépérissement des abeilles, un phénomène qui affecte également le Luxembourg de manière massive. Entre l'automne 2010 et le printemps 2013, le nombre de colonies d'abeilles du Grand-Duché a diminué de 5 580 à 3 258, ce qui représente une diminution de 41,6 %³⁸. En plus de l'infestation par le varroa, un acarien d'origine asiatique, les causes de cette mortalité sont le manque de pollen diversifié en quantités suffisantes et l'utilisation de pesticides. C'est donc une conséquence directe de l'intensification de l'agriculture nationale. Une grande partie de la production agricole et alimentaire dépend cependant de la pollinisation par les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. En l'absence de pollinisation par les insectes, environ un tiers des cultures dont nous dépendons pour notre nourriture - y compris de nombreux fruits et légumes importants - devraient être pollinisées par d'autres moyens. La production de nourriture serait, dans le cas contraire, diminuée. Jusqu'à 75 % de nos cultures souffriraient alors d'une baisse de productivité³⁹.

UTILISATION MASSIVE DE PESTICIDES

Au Luxembourg, plus de 230 ingrédients actifs de pesticides figurent sur la liste officielle des produits phytosanitaires⁴⁰. À l'heure actuelle, aucune donnée significative n'existe cependant sur les quantités de pesticides utilisées au Luxembourg, ni sur les substances réellement utilisées⁴¹. Plus de 40 % des 230 ingrédients actifs figurent sur la « PAN International List of Highly Hazardous Pesticides » (103 substances) et/ou sur la « Liste noire des pesticides II » de Greenpeace Allemagne (97 substances), dont trois substances très dangereuses : la lambda-cyhalothrine, le chlorpyrifos et la cyfluthrine.

Le Luxembourg aurait dû adopter dès 2011 une loi pour mettre en oeuvre la directive de l'UE sur l'utilisation des pesticides⁴². Un tel projet de loi existe depuis début 2013, qui cependant contient plusieurs faiblesses majeures. Entre autres, les autorités responsables pour les affaires agricoles (ministères et services techniques) ne se voient pas suffisamment dotées de personnel qualifié. La gestion des permis et des inspections ainsi que l'organisation, pourtant vitale, de la formation initiale et continue des agriculteurs ne peuvent être assurées dans ces conditions. En outre, le Luxembourg aurait dû proposer en 2012 un plan d'action national « Pesticides », tout comme les autres pays de l'UE, dans le but de réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides sur la base d'objectifs chiffrés et d'un catalogue de mesures concret. Ce plan n'est toujours pas disponible.

L'utilisation de pesticides provoque, en plus de la réduction des organismes ciblés, celle des organismes utiles. L'utilisation d'herbicides dans les prairies et sur les terres arables repousse fortement les herbes sauvages. Ce phénomène prend une telle ampleur que par endroits, il est impossible de trouver des plantes à fleurs.



FERTILISATION PAR L'AZOTE : L'ABONDANCE DE BIENS NUIT

L'importante fertilisation azotée conduit à la disparition de nombreuses espèces, dont certaines sur la « Liste rouge », ainsi que des légumineuses. En raison de la fertilisation excessive, seules quelques espèces, très compétitives, peuvent pousser sur les sols riches en azote. Les espèces adaptées à des conditions nutritives plus faibles sont refoulées. Bien que la consommation d'engrais azoté synthétique ait diminué⁴³ entre 1999 et 2008 de 18 047 tonnes à 12 781 tonnes (soit de 141,7 kilogrammes par hectare à 98 kilogrammes par hectare), une nouvelle hausse a été enregistrée entre 2009 et 2010⁴⁴. En plus de l'azote synthétique, 98 kilogrammes par hectare d'azote d'origine animale sont annuellement épandus sur les

champs⁴⁵. Plus de 63 % de ces fertilisants proviennent des excréments de l'élevage bovin.

Bien que le volume total de l'excès de fertilisants ait diminué, il reste nettement plus élevé par rapport aux pays de l'UE15 et de l'OCDE. De 2002 à 2004, l'excédent d'azote était supérieur de 50 % par rapport à la moyenne de l'UE, et l'excédent de phosphore de plus de 10 %. Ces chiffres démontrent la forte orientation de l'agriculture luxembourgeoise vers la production d'aliments d'origine animale ; une production orientée vers les végétaux est, elle, caractérisée par des excédents d'éléments nutritifs inférieurs.

TERMINUS : L'EAU POTABLE

Une enquête récente⁴⁶ a montré qu'il existe une importante pollution diffuse des ressources en eau potable par les résidus de pesticides et de nitrates provenant de l'agriculture au Luxembourg. Certaines sources d'eau potable ont déjà dû être fermées en raison de cette forte contamination. Environ 10 % de l'eau potable consommée doit être traitée occasionnant des coûts élevés. Pour plus d'un quart des sources d'eau potable examinées, une action immédiate est nécessaire, en raison de la contamination excessive par les nitrates. Seuls 18 % des sources examinées avaient une teneur en nitrates de moins de 10 milligrammes par litre. Entre 2008 et 2013, on a constaté une augmentation des sources qui contenaient plus de 100 nanogrammes par litre du pesticide métolachlore-ESA. Une corrélation entre la culture du maïs et la présence de résidus de nitrates et de résidus de métolachlore-ESA a été observée.

DOUBLE RÔLE DE L'AGRICULTURE : POUR LA PROTECTION DU CLIMAT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Agriculture et changement climatique sont liés par une forte dépendance mutuelle. D'un côté, l'agriculture est un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre ; de l'autre côté, l'agriculture de demain sera, plus encore que celle d'aujourd'hui, influencée par les effets du changement climatique.

Les modèles scientifiques actuels sur le climat montrent que le Luxembourg devra s'adapter à une augmentation des précipitations, principalement en hiver, ainsi qu'à de fréquentes périodes de sécheresse, plus longues, en été. En raison de l'augmentation prévisible de l'intensité et de l'abondance des précipitations, des inondations ainsi que des gelées précoces et tardives, de graves dommages pour l'agriculture sont à attendre, surtout s'il n'est pas possible de s'adapter à l'évolution des conditions météorologiques.

Les principaux défis pour l'avenir de l'agriculture luxembourgeoise seront un manque d'eau accru en été ainsi que des inondations suite à de fortes pluies en hiver⁴⁷. La perte de sols due à l'érosion est d'ores et déjà préoccupante et nécessite des mesures préventives. L'agriculture intensive consomme des quantités énormes de ressources naturelles et fossiles, et contribue par conséquent au changement climatique.



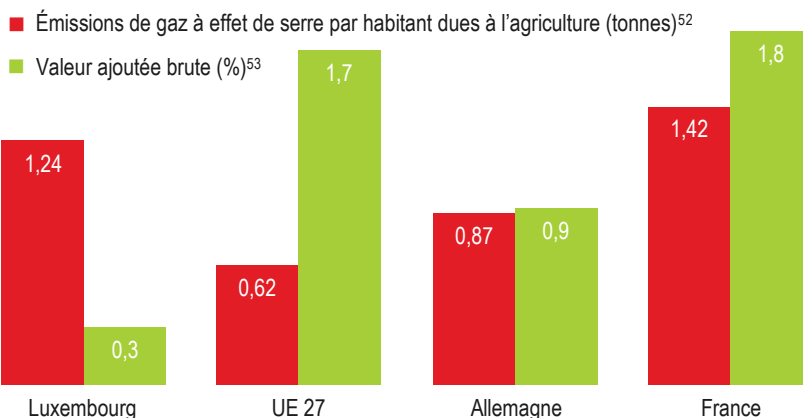
ÉMISSIONS DE PROTOXYDE D'AZOTE ET DE MÉTHANE : EN HAUSSE DEPUIS 2006

L'agriculture luxembourgeoise est source de méthane et de protoxyde d'azote (communément appelé gaz hilarant), deux gaz à haut potentiel d'effet de serre⁴⁸. La plus grande partie est due au protoxyde d'azote (N₂O) issu de la fertilisation des sols (en 2011 : 44,9 %), suivie par le méthane (CH₄) issu de l'élevage bovin (en 2011 : 36,8 %) et de la gestion du fumier (en 2011 : 18,3 %). En 2011, l'agriculture luxembourgeoise a été responsable, pour ces deux gaz, de l'émission de 663 650 tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 5,5 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre nationales⁴⁹. Si l'on pouvait observer une réduction des émissions de 93 670 tonnes entre 1990 et 2006⁵⁰, elles ont de nouveau augmenté en 2007. En 2010, les émissions ont été de 28 400 tonnes et, en 2011, de 14 120 tonnes supérieures à celles de 2006. La part des émissions de gaz à effet de serre agricoles dans l'en-

semble des émissions nationales est donc de 5,5 %, ce qui représente un taux relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE (9,8 %)⁵¹. Cependant, cela est dû principalement à la part extrêmement élevée de la consommation de carburants dans les émissions nationales de CO₂. Si l'on excluait les émissions imputables au tourisme à la pompe, la part des émissions de gaz à effet de serre agricoles serait également dans la moyenne de l'UE.

Il est cependant à noter que les émissions agricoles par habitant au Luxembourg sont, par rapport à la création de valeur brute de l'agriculture, très élevées comparées à celles d'autres pays de l'Union européenne.

La France présente des émissions agricoles par habitant légèrement supérieures à celles du Luxembourg, mais atteint une création de valeur brute 6 fois plus élevée. L'Allemagne dispose, elle aussi, d'une création de valeur brute 3 fois plus élevée que le Luxembourg, avec seulement la moitié des émissions par habitant. La moyenne européenne, de 0,62 tonnes par habitant et de création de valeur brute atteignant 1,7 %, est elle aussi meilleure. Autre comparaison : les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture luxembourgeoise sont sensiblement identiques aux émissions de procédé du secteur industriel⁵⁴. La création de valeur brute de la production et transformation des métaux et autres industries manufacturières était de 6,3 % en 2011⁵⁵. Certes, la valeur de l'agriculture ne peut et ne doit pas être réduite à de simples aspects économiques. Toutefois, il convient de constater que l'agriculture promue au Luxembourg génère d'intenses émissions de gaz à effet de serre, qui sont, d'un point de vue économique, hautement « improductifs ».



DÉPENDANCE DANGEREUSE AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

La consommation d'énergie primaire dans l'agriculture est actuellement d'au moins 800 000 barils par an⁵⁶. Cette dépendance extrême envers le pétrole pour la production de biomasse agricole n'est pas seulement préjudiciable pour le climat. Ainsi, les coûts en résultant s'élèvent à au moins 60 millions d'euros par an pour les agriculteurs. La hausse des prix des combustibles fossiles, combinée à un haut degré de mécanisation (véhicules, chauffage, refroidissement, éclairage etc.), remet clairement en question la viabilité de nombreuses exploitations.



DES ÉMISSIONS NON COMPTABILISÉES AU LUXEMBOURG

Les importations d'aliments pour l'élevage du bétail au Luxembourg génèrent à la fois des émissions directes de gaz à effet de serre (pour la production, la transformation, le transport) et des émissions indirectes (dues au changement d'utilisation des sols)⁵⁷. Ces émissions ne sont cependant pas prises en compte dans le bilan climatique du Grand-Duché. En outre, 15 000 tonnes d'engrais synthétique sont importées par an. Pour leur production, du CO₂ est émis, ce qui n'est également pas pris en compte dans le bilan climatique luxembourgeois.

PRODUCTION D'ÉNERGIE À PARTIR DE LA BIOMASSE

Le plan d'action national pour les énergies renouvelables (LUREAP) prévoit une multiplication par 5 de la part d'énergie produite à partir de biogaz d'ici 2020 (par rapport à 2005). Alors que la production de biogaz à base de déchets est tout à fait raisonnable, la production de biogaz à partir de plantes énergétiques cultivées spécialement dans ce but, comme le maïs⁵⁸, est à évaluer d'un oeil critique. Si l'on considère également que l'affectation de terres arables potentiellement précieuses pour l'alimentation humaine est de ce fait réduite, la fermentation du maïs et d'autres plantes énergétiques similaires, dites ressources renouvelables, n'a pas de sens.



LE LUXEMBOURG, L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTRES

Avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement lors du sommet des Nations unies en 2000, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié la part des personnes souffrant de la faim d'ici 2015. Quatorze ans plus tard, il faut cependant noter qu'aucune réduction du phénomène de la faim n'a été atteinte. De fait, environ 900 millions de personnes souffrent encore de faim et de malnutrition. La grande majorité appartient à la population rurale, les petits producteurs et les sans-terre étant les plus touchés.

La nourriture produite dans le monde est suffisante pour nourrir les sept milliards d'êtres humains de la planète. Mais seulement 44 % environ de la production mondiale de céréales est consommée directement par l'homme, alors qu'environ un tiers est utilisé pour l'élevage du bétail⁵⁹. Le problème de la faim dans le monde est par conséquent plutôt un problème de répartition et de pouvoir d'achat que de volume de production.

Au cours des dernières années, de nombreuses études et analyses ont été publiées sur la question de la crise alimentaire et agricole et ses solutions⁶⁰. Elles soulignent l'importance de l'agriculture paysanne dans la recherche de solutions. Malgré ces nombreuses conclusions scientifiquement fondées, la politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) et les plans d'ajustements structurels fortement néolibéraux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, avec leur impact catastrophique sur les pays en développement et en particulier l'agriculture paysanne, sont maintenus. L'influence croissante des marchés financiers et de l'agro-industrie sur le système alimentaire mondial et les systèmes agricoles, financés par les pays riches avec des partenariats public-privé, rendent la situation des petits producteurs dans les pays en développement encore plus précaire. Si l'objectif d'une production agricole durable, juste, et qui assure un revenu et un accès adéquat à des terres fertiles aux petits producteurs doit être atteint, un changement fondamental doit intervenir au niveau de la production, de la distribution et de la consommation de produits agricoles - aussi au Luxembourg.

LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE PÈSE SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les États membres de l'Union européenne se sont engagés à faire en sorte que toutes leurs politiques soient cohérentes avec la politique de développement de l'Union. L'article 208 du traité de Lisbonne stipule que « L'objectif principal de la politique de l'Union dans ce domaine [la coopération au développement] est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté. L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en oeuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. » Néanmoins, il existe des incohérences importantes, avec des conséquences graves pour les pays en développement, en particulier dans le cadre de la politique agricole commune et de celle du commerce.

Ainsi, la quantité de denrées alimentaires et produits agricoles importés de l'UE ne cesse d'augmenter sur les marchés des pays en développement, y compris ceux au

sud du Sahara, où ils sont vendus à des prix inférieurs au coût de production, menaçant ainsi les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de leurs familles⁶¹.

L'UE continue à protéger ses propres marchés en imposant de 50 à 87 % les importations de céréales, de viande et de lait. En revanche, on refuse aux pays en développement des mesures de protection similaires : ils ont été contraints de baisser les taux d'imposition sur les produits ci-dessus de façon spectaculaire (à 0 à 20 %). Cette situation pourrait encore s'aggraver suite aux négociations d'accords de libre-échange avec les pays en développement. Avec les négociations des accords de partenariat économique (APE), les pays africains risquent de devoir ouvrir encore plus leurs marchés d'ores et déjà fortement libéralisés.



MANQUE DE COHÉRENCE : REPRENDRÉ D'UNE MAIN CE QU'ON DONNE DE L'AUTRE

Dans le domaine de la coopération au développement, le gouvernement luxembourgeois se présente volontiers comme un « élève modèle » à cause de la proportion élevée de son aide publique au développement (APD), qui représente plus de 1 % du produit intérieur brut, par rapport à d'autres États. De graves problèmes de cohérence se posent cependant entre la politique nationale de coopération au développement et les autres domaines tels que l'agriculture, le climat et l'énergie, ainsi que la politique économique et financière, qui, quant à eux, ont un impact extrêmement négatif sur le Sud⁶².

DU SOJA POUR LE BÉTAIL

L'agriculture luxembourgeoise est dépendante des importations d'aliments concentrés contenant du soja provenant de l'hémisphère Sud. Chaque année, environ 20 000 tonnes d'aliments mixtes et environ 70 000 tonnes d'aliments sous forme de tourteaux, de gluten, de germes de soja, de céréales, de maïs, d'oligoéléments, de minéraux, de vitamines et d'enzymes sont importés. Pour la production de ces aliments concentrés, de grandes superficies de forêt tropicale et de savane sont détruites, notamment dans les pays d'Amérique latine. La plantation massive de fourrage en monoculture, avec toutes ses conséquences pour les sols, l'eau, etc., est également responsable de l'émission d'énormes quantités de gaz à effet de serre, au détriment de la population rurale locale, des cultures vivrières indigènes et de la biodiversité. Des millions d'agriculteurs sont victimes de cet « accaparement des terres » et sont forcés de migrer vers les banlieues des grandes villes.

DES ALIMENTS POUR LA POMPE À ESSENCE

La politique énergétique du Luxembourg est particulièrement dépendante des agrocarburants. Ainsi, il est prévu que la moitié de l'objectif national pour les énergies renouvelables⁶³ soit couverte par l'ajout d'agrocarburants dans le diesel et l'essence. Cela est dû à la forte proportion des exportations de combustibles dans la consommation totale d'énergie du pays. La production d'agrocarburants engendre un grand nombre de conséquences graves : accaparement des terres au détriment des agriculteurs des pays du Sud, flambée des prix des matières premières agricoles, faim, expulsion des communautés locales, violations des droits de l'homme, empreinte carbone négative, destruction de la biodiversité et dommages environnementaux.



ON JOUE AVEC LA NOURRITURE

La spéculation sur les matières premières agricoles, surtout suite à la crise alimentaire de 2008, a des conséquences désastreuses pour les plus pauvres, causant une volatilité des prix de ces produits qui aggrave les conditions de survie de millions de consommateurs pauvres. Selon les informations fournies par le Ministère des Finances, les fonds spéculatifs sur les matières premières agricoles domiciliés au Luxembourg s'élèvent à quelques 900 millions d'euros, soit trois fois le volume de toute son aide publique au développement.

CHASSE AUX TERRES BON MARCHÉ

La crise alimentaire mondiale de 2008 marquée par l'augmentation brutale des prix des principaux produits alimentaires a déclenché une véritable ruée du capitalisme financier, ainsi que de certains gouvernements comme ceux du Golfe, affectés par l'insécurité alimentaire, vers les terres agricoles des pays en développement, surtout en Afrique. Certains des fonds et sociétés impliqués ont leur siège au Luxembourg.

Surtout dans les pays les plus pauvres du monde, des terres agricoles sont louées ou vendues de manière massive à des gouvernements ou des sociétés privées étrangères. Ces parcelles sont alors orientées vers la production agricole à l'exportation. Selon les estimations de l'organisation non gouvernementale « Grain », depuis 2007, des centaines de millions d'hectares de terres agricoles changent de mains chaque année pour aller du secteur public au secteur privé.

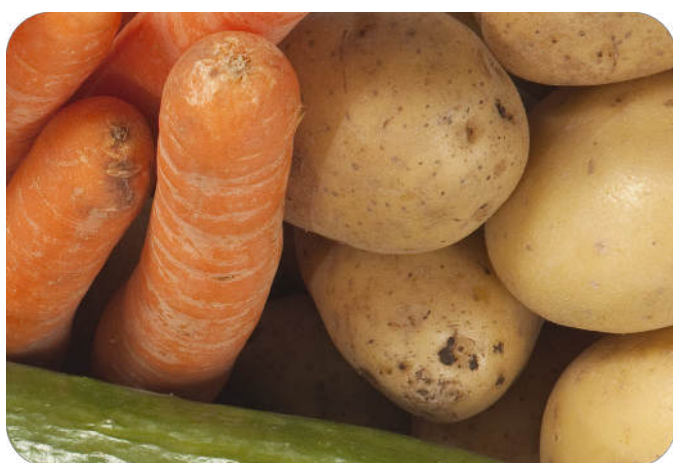
Ces transactions sont généralement dictées par la maximisation du profit des acteurs privés, et non par la lutte contre la faim ou la malnutrition. Elles vont de pair avec l'introduction de monocultures à grande échelle, ainsi que d'un équipement sophistiqué et de méthodes souvent dangereuses pour l'environnement, y compris l'utilisation de semences transgéniques, de pesticides et d'engrais chimiques. L'introduction d'un tel modèle agricole, sans la moindre consultation préalable de la population locale marquée par les petites exploitations familiales, entraîne inévitablement des tensions, des conflits sociaux, des expulsions et de nouvelles inégalités économiques.

POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE LUXEMBOURGEOISE

Le rôle principal de l'agriculture est de fournir aux êtres humains des aliments suffisamment sains et durables, produits dans le plus grand respect de la nature et de ses ressources. Dans le même temps, il doit être possible pour les agriculteurs de recevoir une juste rétribution pour ce service.

La réalité est pourtant différente, aussi au Luxembourg : les agriculteurs qui ne peuvent pas vivre de leur production alimentaire vivent dans une dépendance complète vis-à-vis des politiques nationale et européenne de subventions. Les aliments sont produits avec une forte utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, puis transportés sur des centaines de kilomètres avant d'arriver au consommateur. Les consommateurs subissent scandale alimentaire sur scandale alimentaire. Les animaux, utilisés pour notre consommation de viande et autres produits d'origine animale comme « unités de production », sont dévalorisés. Ce sont les entreprises alimentaires et agricoles qui dictent ce que les agriculteurs doivent produire et ce que les consommateurs doivent manger.

Continuer dans la même voie ne peut pas être une option pour l'agriculture luxembourgeoise. Elle doit se réorienter vers des aliments produits de manière durable pour les habitants du pays et de la région, et aider le Luxembourg à atteindre le plus haut degré d'autosuffisance alimentaire possible. Pour cela, il faut une prise de conscience de la part des politiques, des entreprises, des agriculteurs et, finalement, aussi de la part des consommateurs. Le système actuel de subventions, la politique conservatrice de l'État et des syndicats agricoles ainsi que le manque de sensibilisation des agriculteurs à une production moderne et durable, ralentissent la transition vers une agriculture durable. La marge de manoeuvre qui existe sans aucun doute dans les politiques agricoles européenne et nationale doit être enfin prise en compte par le monde politique luxembourgeois. Il lui incombe de poser les jalons d'une agriculture durable, sobre en ressources et largement autosuffisante. Dans ce contexte, Meng Landwirtschaft adresse au gouvernement luxembourgeois les revendications suivantes :



PRIORITÉ À L'ALIMENTATION

Le rôle principal de l'agriculture est de fournir aux êtres humains des aliments sains et produits de façon durable et en quantité suffisante. Les habitudes alimentaires actuelles des pays industrialisés font cependant du bétail un concurrent direct de la population pour les produits alimentaires, en particulier dans les pays en développement.

Les animaux mangent de plus en plus de produits de fourrage comme le soja, le maïs ou le blé. De même, la production d'énergie à partir de produits agricoles atteint un degré tel qu'elle est aussi devenue concurrente de l'alimentation humaine. L'agriculture doit par conséquent être alignée sur une stratégie durable.

- La production de nourriture pour les êtres humains doit avoir la priorité sur les autres utilisations de produits agricoles. Les surfaces agricoles doivent servir principalement à la production d'aliments pour la consommation humaine.
- Les ressources agricoles ne devraient être transformées en énergie qu'à la fin de leur cycle d'utilisation. Les objectifs de la LUREAP⁶⁴ en matière de production énergétique nationale basée sur la biomasse doivent être adaptés en conséquence. La valorisation des déchets (comme le fumier) pour la production de biogaz doit être soutenue de manière adéquate.
- L'agriculture luxembourgeoise doit se réorienter : mettre fin à la production excessive de lait et de viande, aller vers plus d'autosuffisance dans la production agricole. La production de lait et de viande devrait être réduite d'un tiers respectivement d'ici 2020.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

DES PRODUITS LOCAUX POUR DES BESOINS LOCAUX

Une agriculture durable signifie inévitablement atteindre un niveau élevé d'autosuffisance dans l'approvisionnement alimentaire. Les aliments qui sont consommés au Luxembourg devraient donc principalement être produits localement.

L'objectif final de l'agriculture luxembourgeoise doit être de nourrir sa population grâce aux terres agricoles disponibles dans le pays. Avec 25 ares par habitant, les résidents luxembourgeois disposent d'une quantité d'espace utilisable supérieure à la moyenne mondiale⁶⁵. La situation de départ n'est donc pas si mauvaise. Par contre, une prise de conscience de la part des politiques, des entreprises, des agriculteurs et des consommateurs est nécessaire. Une agriculture autosuffisante en ressources n'est possible que si une réorientation est mise en oeuvre afin de réduire la production excessive de lait et de viande et d'augmenter la production agricole végétale. Compte tenu

du fait que l'agriculture luxembourgeoise est fortement déficitaire en production végétale (par exemple pour les légumes et les protéines végétales), mais produit trop de lait et de viande bovine, la production de cultures vivrières comme les légumes, les céréales, les pommes de terre ou les protéines végétales doit être rendue plus attractive pour les agriculteurs. Si l'on se place dans la perspective d'une agriculture liée au sol et aux ressources disponibles⁶⁶, c'est inévitable.

La production agricole et sa promotion par des fonds publics doivent être dirigées davantage vers la production durable et la demande croissante en produits régionaux et biologiques de la part des consommateurs. Des exemples positifs montrent que la production végétale biologique représente également des perspectives économiquement très intéressantes⁶⁷.

- La mise en valeur et la commercialisation d'une production alimentaire durable et régionale doivent être une priorité pour la politique agricole du Luxembourg.
- L'agriculture luxembourgeoise doit être axée sur une approche globale visant une production économe en ressources, respectueuse de la nature et des animaux et socialement responsable qui tient compte des particularités géographiques.
- La production de lait et de viande devrait être réduite d'un tiers respectivement d'ici 2020.
- Des mesures concrètes pour l'établissement de relations économiques et sociales plus étroites entre producteurs et consommateurs devraient être encouragées, ainsi que l'utilisation de ressources locales et leur mise en valeur.
- Surtout dans le domaine des marchés publics, les critères d'appels d'offres de même que les critères d'attribution, par exemple pour les cantines, devraient être ajustés en conséquence.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE



OPTIMISER LES FLUX DE MATIÈRES, RÉDUIRE LES IMPORTATIONS DE PROTÉINES

Pour un développement de l'agriculture luxembourgeoise durable et respectueux du climat, il est impératif de considérer les flux de matière et d'énergie dans l'agriculture d'une manière globale. Les flux de matière doivent fonctionner autant que possible en cycle fermé. Il est nécessaire de maximiser l'autosuffisance en ressources, entre autres par le développement de sources locales/régionales d'apport en protéines.

- Afin de réduire la dépendance envers les importations, l'utilisation des matières premières doit être optimisée, par exemple la consommation de nutriments tels que l'azote et les phosphates, mais aussi l'utilisation des combustibles fossiles.
- La consommation de protéines doit être endiguée par une réduction de la production de lait et de viande d'un tiers respectivement d'ici 2020.
- Une expansion de la production nationale de protéines doit avoir lieu, grâce à l'utilisation des pratiques de l'agriculture biologique, des conseils pratiques de soutien, la recherche nationale sur les protéagineux et la mise en place de structures de transformation pour les protéagineux.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

UN CHANGEMENT DE PARADIGME DANS L'ATTRIBUTION DES FONDS PUBLICS

Pour les agriculteurs, il doit être possible de tirer de la production durable d'aliments sains un revenu décent. Non seulement la préservation d'exploitations agricoles mais aussi leur création doit à nouveau être lucrative. Il est urgent d'introduire une réorientation fondamentale de la politique agricole, pour mettre fin à la disparition des agriculteurs et attirer davantage de personnes vers la production agricole dans toute sa diversité. Nous avons besoin d'un

changement de paradigme général dans l'attribution des fonds publics. Le gouvernement luxembourgeois doit exploiter autant que possible la marge de manoeuvre disponible dans la transposition nationale de la PAC 2014-2020. Cela suppose une bonne conception du « verdissement » de l'agriculture ainsi que la modulation des subventions du premier pilier de la PAC (versements directs) vers le deuxième pilier (développement rural).

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

- Au lieu de subventionner des exploitations surdimensionnées dédiées à une production industrielle et non diversifiée, la promotion de structures paysannes diversifiées doit être renforcée. Les subventions agricoles doivent être adaptées de manière dégressive, sur la base du nombre d'employés et d'une production sobre en ressources et respectueuse de l'environnement; et non comme auparavant, sur la base de la superficie des exploitations.
- De nouveaux modèles économiques et sociaux doivent être développés et soutenus au moyen de ressources adéquates.
- L'octroi de subventions nationales doit être lié à des critères et des exigences écologiques et à leur mise en oeuvre, tout comme la répartition des fonds de l'UE. La promotion des programmes agroenvironnementaux, y compris l'agriculture biologique, doit devenir une priorité.
- La mesure agroenvironnementale « agriculture biologique » doit avoir un statut privilégié au sein du système.
- Les investissements en vue, d'une part, de simplifier la production et, d'autre part, de protéger les services écologiques et le paysage, doivent être financés de manière équilibrée. À cet effet, les moyens fournis aux exploitations classiques et aux exploitations biologiques doivent être révisés et harmonisés.
- Les différents programmes doivent être restructurés afin que les exploitations aient la possibilité de se développer écologiquement sur une période donnée. L'objectif à long terme devrait être l'agriculture biologique. Un concept global doit ainsi être développé.
- La prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel doit être subordonnée à des critères écologiques plus exigeants, ainsi qu'à un pourcentage minimal de zones semi-naturelles. En outre, une extension de la prime à la biodiversité est nécessaire. Le gouvernement devrait, au sein de l'UE, également soutenir l'engagement en faveur d'une proportion minimale des surfaces écologiques prioritaires en Europe.



PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le Luxembourg accuse un retard certain par rapport aux autres États membres de l'UE en matière d'agriculture biologique. Celle-ci est pourtant, en comparaison avec l'agriculture conventionnelle, sobre en ressources et respectueuse du climat, et elle contribue de manière significative à maintenir la biodiversité. En agriculture biologique, les ressources naturelles telles que le sol, l'eau et l'air sont préservées. La question du bien-être animal est en grande partie prise en compte dans la conception des étables, l'élevage, l'alimentation, la gestion de la santé, etc. L'élevage et la production agricole sont intégrés de façon à former une approche globale durable.

Une telle exploitation diversifiée utilise également de nouveaux concepts visant à intégrer production, transformation, commercialisation et promotion, soutenant ainsi la création d'emplois. Le système de contrôle par les associations biologiques existant au Luxembourg depuis 25 ans, ainsi que le système de contrôle de l'UE instauré en 1991, ont été validés par l'expérience et protègent tant les fermes biologiques que les consommateurs.

En raison de la forte demande en aliments biologiques au Luxembourg, l'agriculture biologique a également une perspective économique intéressante⁶⁸.

- La part de l'agriculture biologique doit être portée d'ici 2020 à au moins 15 % des terres agricoles.
- La politique agricole nationale doit être alignée sur le concept offert par l'agriculture biologique.
- Le système de primes doit être utilisé comme un système de récompenses pour des services supplémentaires et non pas pour des services réduits. Le montant de la prime et le cumul des mesures d'accompagnement doivent être ajustés en conséquence.
- Le plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique doit être poursuivi et mieux doté financièrement.
- La formation initiale et la formation continue à l'agriculture biologique doivent être encouragées.
- Les infrastructures dans le domaine du conseil et de la recherche biologiques sont à consolider.
- La possibilité doit être donnée aux non-agriculteurs intéressés de se lancer dans une carrière agricole.
- Les structures pour la transformation des aliments issus de l'agriculture biologique doivent être établies.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Une série de mesures est nécessaire pour enrayer le déclin des espèces dû à l'utilisation de pesticides ainsi qu'aux apports excessifs d'éléments nutritifs et à la culture intensive. En raison des restrictions budgétaires dans le deuxième pilier de la PAC qui finance les programmes de préservation de la biodiversité, il est donc extrêmement important que le gouvernement exploite le cadre actuel de la réforme de la PAC autant que possible pour une conversion écologique de l'agriculture au niveau national⁶⁹. L'utilisation de pesticides doit être réduite. L'approbation et l'utilisation des substances qui figurent sur la « PAN Inter-

national List of Highly Hazardous Pesticides » ou sur la « Liste noire des pesticides II » de Green-peace Allemagne doivent être stoppées, en raison de leur risque élevé pour les humains et l'environnement, et ces substances doivent être remplacées par des alternatives inoffensives. La situation alarmante au Luxembourg des sources d'eau potable et de l'eau de surface, contaminées par les résidus de nitrates et de pesticides, nécessite des mesures urgentes afin de mettre en oeuvre des pratiques agricoles moins chargées en intrants et d'aménager des zones de protection autour des points de captage d'eau potable.

- Les contrats de biodiversité doivent être étendus à 10 % des terres arables et 10 % des prairies (environ deux fois plus qu'aujourd'hui).
- La prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel doit être subordonnée à des critères environnementaux plus exigeants, de sorte qu'elle fournisse également une meilleure contribution à la protection de la biodiversité, en plus des effets positifs sur la qualité de l'eau et du sol.
- La prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel doit être liée à une proportion minimale de zones semi-naturelles. Il conviendrait, dans un premier temps, de viser 10 %, intégrant des éléments structurels tels que les haies et les étangs, ainsi que des surfaces sans fertilisation et sans pesticides.
- Les zones de protection autour des points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'exigences strictes au regard des activités agricoles.
- Des fonds supplémentaires pour la recherche, le développement et l'utilisation d'alternatives non chimiques aux pesticides doivent être dégagés.
- Les faiblesses du projet de loi présenté début 2013 et transposant en droit national la directive européenne sur l'utilisation des pesticides⁷⁰ doivent être corrigées.
- Les ministères compétents pour l'agriculture et leurs services techniques doivent être dotés d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour pouvoir délivrer des permis, faire des inspections et assurer la formation initiale et continue, éminemment nécessaire pour les agriculteurs, de manière efficace.
- L'éducation et la formation de toutes les parties prenantes doivent être encouragées pour les vendeurs de pesticides, pour les agriculteurs, ainsi que pour les communes et les établissements d'enseignement agricole.
- L'élaboration du plan d'action national « Pesticides » demandé par l'UE doit rassembler toutes les parties intéressées. En outre, l'évaluation et le suivi réguliers du plan d'action doivent être prévus. L'établissement d'une commission d'accompagnement scientifique, semblable par exemple à « l'Observatoire de l'environnement naturel » pour les questions liées à la nature, pourrait être, à cet égard, d'une grande utilité.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, STOCKER LE CO₂

L'agriculture est responsable d'émissions qui sont comptabilisées dans le bilan d'émission des gaz à effet de serre du Luxembourg, comme le CH₄, le N₂O, ainsi que le CO₂ généré par l'utilisation de combustibles fossiles. En outre, elle produit des émissions par ses importations d'engrais, de pesticides et d'aliments pour l'élevage du bétail. Toutefois, ces émissions sont attribuées au bilan d'émission des gaz à effet de serre des pays de fabrication. L'agriculture contribue donc dans une large mesure aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Mais elle peut aussi contribuer à l'adaptation au changement climatique, par exemple via l'augmentation de la capacité de stockage de CO₂ dans le sol.

L'expansion de l'agriculture biologique serait également un avantage pour la lutte contre le changement climatique. Elle permettrait à la fois de réduire l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, ainsi que de réduire l'importation de protéines. Les exploitations biologiques obtiennent également une moyenne plus de deux fois plus élevée de stockage du carbone dans le sol que les exploitations conventionnelles⁷¹. Cela conduit non seulement à un bilan climatique plus favorable, mais aussi à une protection améliorée des sols. Les mesures d'adaptation au changement climatique et de protection du climat ne sont donc pas à séparer les unes des autres dans le secteur agricole.

- Une stratégie pour la réduction des gaz à effet de serre émis par l'agriculture doit être élaborée.
- L'optimisation des flux de matière et la réduction des importations de nutriments, de pesticides et de protéines doivent faire partie de cette stratégie.
- Une stratégie visant à réduire l'utilisation de combustibles fossiles dans l'agriculture doit être développée.
- Le développement des énergies renouvelables sur les exploitations agricoles doit être soutenu, en conformité avec les principes de la souveraineté alimentaire.
- Il est nécessaire de soutenir les cultures et les technologies qui stabilisent la teneur en humus des terres agricoles et qui augmentent la fixation et le stockage de CO₂ dans le sol.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

DONNER ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES POUR LE CONSOMMATEUR, RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE VIANDE

Les consommateurs du Luxembourg devraient être davantage sensibilisés à une alimentation produite localement et de façon durable, saine et équilibrée. Dans ce contexte, les consommateurs devraient être informés des avantages d'une alimentation plus végétale et des conséquences négatives de la production de viande. Un régime alimentaire plus végétal produit un grand nombre d'effets bénéfiques, y compris pour le climat, la protection de l'environnement, le bien-être des animaux et pour la population

et l'environnement dans les pays du Sud. Les consommateurs doivent pouvoir être en mesure de faire des choix éclairés. Les étiquettes des aliments jouent à cet effet un rôle essentiel. Beaucoup d'étiquettes d'aliments utilisés au Luxembourg ne reflètent que certains aspects de la production alimentaire ; elles n'offrent au consommateur aucune vue d'ensemble sur la qualité et l'origine d'un produit alimentaire ou sur son processus de fabrication.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

- Les thèmes « alimentation saine » et « consommation excessive de viande » doivent être intégrés dans les politiques d'information et d'éducation. Des programmes éducatifs spécifiques, tels que les « fermes pédagogiques », doivent être promus de manière cohérente.
- Les étiquettes des aliments doivent être soumises à une évaluation critique fondée sur des critères écologiques et sociaux.
- Des mesures de sensibilisation sont nécessaires pour réduire le gaspillage alimentaire.
- Les initiatives marketing de l'offre de nourriture locale/régionale et produite de façon durable devraient être encouragées.
- Dans le cadre de la passation de marchés, le secteur public doit apporter une contribution positive à la durabilité dans le secteur agricole par la modification des critères d'appels d'offres et de marchés publics, par exemple pour les cantines.
- L'image de l'agriculture luxembourgeoise devrait être améliorée au moyen d'une campagne médiatique en faveur du développement durable de l'agriculture.



NON AUX OGM ET AUX BREVETS SUR LE VIVANT

La politique luxembourgeoise doit donner la priorité à une agriculture sans OGM ainsi qu'au libre accès aux ressources génétiques à des fins de propagation et d'amélioration des variétés végétales et des races animales et à l'interdiction des brevets sur le vivant.

- Les ministères concernés de même que les communes et les agriculteurs doivent veiller à ce qu'aucun organisme génétiquement modifié ne soit libéré au Luxembourg.
- Le gouvernement doit s'engager au niveau européen pour que de nouveaux organismes génétiquement modifiés ne soient pas autorisés.
- Dans le cadre des négociations sur le traité transatlantique (APT), il est de la plus haute importance que la procédure d'autorisation européenne pour les OGM et les exigences en matière d'étiquetage ne soient pas victimes des intérêts commerciaux.
- Le gouvernement luxembourgeois doit travailler au niveau européen et international pour le libre accès aux ressources génétiques à des fins de propagation et d'amélioration des variétés végétales et des races animales, ainsi qu'à une interdiction des brevets sur le vivant.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE



ELARGIR L'HORIZON LUXEMBOURGEOIS

Le gouvernement doit se donner l'objectif, au niveau national et au niveau de l'UE, d'une cohérence entre la politique agricole et d'autres domaines politiques, y compris les domaines de l'environnement, de l'énergie et la coopération au développement.

- Le gouvernement doit donner une nouvelle priorité à la politique agricole dans le cadre de sa politique de coopération au développement, et s'engager, tant auprès de ses partenaires qu'au niveau européen et international, pour une telle réorientation. Cette politique doit être fondée sur le principe de la souveraineté alimentaire, le respect de tous les droits de l'homme et en particulier le droit à l'alimentation pour tous.
- Il est recommandé de promouvoir un modèle de développement agricole qui soit centré sur l'agriculture à petite échelle, fonctionnant selon les principes de l'agriculture biologique, en gardant à l'esprit le rôle important des femmes. Pour stimuler l'investissement agricole, 10 % au moins de l'aide publique au développement doivent être réservés à ce secteur.
- Le gouvernement doit agir pour que l'UE cesse les exportations de produits alimentaires et agricoles vendus à des prix inférieurs au coût de production. Au lieu de cela, il y a lieu de promouvoir dans les pays en développement une régulation équitable des marchés agricoles et des mécanismes de contrôle adéquats pour l'accompagner.
- En outre, le gouvernement doit s'engager au niveau bilatéral et multilatéral pour une réorientation des politiques commerciales de l'UE. Le mandat pour les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) nécessite notamment une révision majeure. L'expansion de la capacité de production dans divers secteurs de l'économie des pays en développement devrait être encouragée, en particulier dans le secteur agricole et en prenant en compte la protection de l'agriculture à petite échelle.
- Afin de réduire les importations de protéines de soja en provenance des pays en développement, il est nécessaire que l'agriculture luxembourgeoise évolue vers une autosuffisance maximale de ses ressources. Le Luxembourg devrait encourager le développement et la promotion de pratiques agricoles destinées à la production locale d'aliments pour l'élevage du bétail.
- Le Luxembourg doit réviser ses objectifs nationaux pour l'utilisation des agrocarburants et développer des alternatives durables dans le secteur des transports. Au niveau de l'UE, le Luxembourg doit s'engager en faveur de la définition de critères de durabilité stricts pour les agrocarburants.
- L'acquisition de terres dans les pays en développement ne doit être autorisée que dans des conditions strictes et restrictives, en respectant les droits acquis par les communautés et les familles qui vivent sur ces terres, et conformément à la souveraineté alimentaire de chaque pays.
- La spéculation financière sur les matières premières agricoles devrait être interdite pour les fonds d'investissement de droit luxembourgeois. Au niveau de l'UE, le gouvernement luxembourgeois doit s'engager pour une réglementation stricte de la spéculation financière sur les matières premières agricoles.

MENG
LANDWIRTSCHAFT
REVENDIQUE

NOTES

- [1] Rapport d'activité 2012. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, 2012.
- [2] Evaluation de la durabilité régionale agricole au Luxembourg, dans le cadre du programme DAIRYMAN, Work Package 1, Action 1. Lycée technique agricole, 2010.
- [3] Rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel. Ministère du Développement durable et des Infrastructures.
- [4] Réponse de M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire no°2733 de MM les Députés Camille Gira et Henri Fox, 2013.
- [5] Bye bye Biene? - Das Bienensterben und die Risiken für die Landwirtschaft in Europa. Greenpeace e.V., 2013.
- [6] Zones de protection autour du captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine. Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles, 2013.
- [7] Luxembourg's National Inventory Report 1990-2011 - Submission under the United Nations Framework Convention on Climate Change and under the Kyoto Protocol. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2013.
- [8] Eine nachhaltige Zukunft für die Luxemburger Landwirtschaft. Jean Stoll in 'de lëtzebuerger Zichter', Nr.2/2008.
- [9] « L'approche agroécologique est principalement fondée sur les connaissances traditionnelles et les cultures locales. L'agroécologie combine ces connaissances avec les savoirs et les méthodes de la science moderne, qui leur donnent beaucoup d'impulsion. La force de l'agroécologie réside dans la combinaison aussi bien de l'écologie que de la biologie et des sciences agricoles, ainsi que de la médecine, de l'anthropologie, des sciences sociales et de la communication. L'agroécologie implique la connaissance de cet ensemble. La résolution concrète de problèmes complexes au moyen des ressources disponibles localement constitue son apport décisif. Ces ressources comprennent non seulement le soleil, l'eau, le sol, les êtres humains et leurs communautés, mais aussi les espèces et variétés naturelles et cultivées, ainsi que la connaissance de leur interaction. » (Traduit de <http://weltagrbericht.zs-intem.de/themen-des-weltagrberichts/agraroekologie.html>).
- [10] Évaluation de la durabilité régionale agricole au Luxembourg, dans le cadre du programme Dairyman, Work Package 1, Action 1, Lycée technique agricole, 2010.
- [11] Ibid.
- [12] Ibid.
- [13] <http://www.organic-europe.net/europe-data-tables.html>.
- [14] Ces chiffres ont été rassemblés dans une enquête portant sur 450 exploitations.
- [15] Rapport d'activité 2012, ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.
- [16] Compta-Info, no 15, décembre 2011, Service d'Economie Rurale.
- [17] « Elle est divisée en deux piliers. Le premier concerne les versements directs aux agriculteurs afin de subventionner la production elle-même (primes sur base de la surface et des investissements), le second finance le développement rural et les programmes environnementaux. Dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune 2014-2020, il a été convenu de lier une partie des versements directs à des conditions écologiques. Ainsi, 5 % des terres arables doivent faire l'objet d'une priorité environnementale. En outre, les exploitations doivent répondre à des exigences minimales de protection des espaces verts et cultiver au moins deux espèces végétales. Dans le même temps, toutefois, le deuxième pilier de la PAC a été réduit, ce qui peut être qualifié de revers majeur pour le virage écologique de l'agriculture européenne. En résumé, la réforme, censée renforcer l'agriculture selon des critères écologiques, n'est pas équitable. » (Communiqué de presse Bioland, 26.06.2013.)
- [18] « Les versements directs sont un des éléments clés de la politique agricole. Ils permettent une séparation des prix, de la production et des revenus. Les agriculteurs reçoivent de l'État une somme pour certains services, par exemple le maintien du paysage, la conservation des ressources naturelles, l'occupation décentralisée du territoire ou la production de matières premières renouvelables. En outre, les agriculteurs qui travaillent spécifiquement à la protection de l'environnement et des espèces animales reçoivent des versements directs supplémentaires. Ces versements supplémentaires sont soumis à des exigences environnementales strictes, mais représentent une infime partie du total des versements directs. À travers ce système de subventions (ainsi qu'à travers le protectionnisme en vigueur dans l'agriculture) apparaissent des distorsions sensibles du secteur. Ainsi, les versements directs conduisent fréquemment, entre autres, à ce que les entreprises n'améliorent pas leur structure de profit, mais maximisent plutôt les subventions. » Source : Wikipedia.
- [19] Par conséquent, la pression sur les locataires de la part des propriétaires est très élevée. Comme de nombreuses exploitations ont besoin de plus de surface, elles sont à la merci des promoteurs ou des agents immobiliers.
- [20] En 2008, le prix moyen était de 26 431 €/ha. La fourchette de prix se situe entre 543 €/ha et 529 715 €/ha. (Service d'Economie Rurale, 2010.)
- [21] Eine nachhaltige Zukunft für die Luxemburger Landwirtschaft, Jean Stoll, Forum, no 277, 2008.
- [22] Ibid.
- [23] Administration de l'environnement.
- [24] Der ökologische Fußabdruck Luxemburgs, Global Footprint Network & Conseil supérieur pour un développement durable, 2010.
- [25] Eine nachhaltige Zukunft für die Luxemburger Landwirtschaft, Jean Stoll, de lëtzebuerger Zichter, no 2/2008.
- [26] <http://www.vegetarismus.ch/info/oeko.htm#wastage>.
- [27] <http://www.waterfootprint.org/index.php?page=files/home>.
- [28] Klimawandel auf dem Teller, WWF Deutschland, 2012.
- [29] <http://www.fibl.org/fileadmin/documents/de/news/2012/mm-organic-agriculture120214-grafiken.pdf>.
- [30] Sondage TNS Iires/Mouvement écologique, 2009.
- [31] Convention on Biological Diversity, 2010.
- [32] Rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel, ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2012.
- [33] Ibid.
- [34] Institut für Ländliche Strukturforchung, Johann Wolfgang Goethe Universität, Frankfurt am Main.
- [35] Cela désigne, entre autres, une densité plus élevée de l'espèce qui se traduit par un manque de lumière sous la plante et de ce fait élimine un certain nombre d'herbes sauvages.
- [36] Selon la Liste rouge des plantes vasculaires du Luxembourg (G. Colling, 2005), 34,5 % de toutes les fougères et des plantes à fleurs du Luxembourg sont à classer dans les catégories « à risque » ou « éteinte ». En outre, les espèces végétales sauvages des champs sont inscrites dans le règlement sur la biodiversité comme dignes de protection. Parmi elles, deux sont « en danger critique d'extinction », 11 « en grand danger » et 2 « en danger ».
- [37] Analyse économique et écologique comparative des fermes biologiques et conventionnelles au Luxembourg (« öko-öko »), IBLA et FiBL/Suisse, en étroite collaboration avec natur&environment, le Service d'Economie Rurale et Convis.
- [38] Réponse de M. le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire no 2733 de MM. les députés Camille Gira et Henri Kox, 2013.
- [39] Bye bye Biene? - Das Bienensterben und die Risiken für die Landwirtschaft in Europa, Greenpeace e.V., 2013.
- [40] Listes des produits phytopharmaceutiques, Asta, 2013.
- [41] Selon les exigences du règlement de l'UE 1185/2009, le Service d'Economie Rurale et le Statec s'occupent actuellement de la collecte de données sur la consommation et l'utilisation. (Procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2012, Chambre des députés, commission des pétitions, 2012).
- [42] Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.
- [43] L'utilisation des nutriments minéraux en 2008 était de 102,2 kg/ha pour l'azote, 8,3 kg/ha pour le phosphore et 8,6 kg/ha pour le potassium.
- [44] Statistique du Service d'Economie Rurale.
- [45] Ainsi, on compte dans l'agriculture au Luxembourg plus de 150 000 UF (1 UF (unité fertilisante) = un apport d'azote de 85 kg). Cela représente une consommation annuelle d'azote de 98 kg/ha d'origine animale, en plus de l'épandage d'azote minéral dans les champs.
- [46] Zones de protection autour du captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine, Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles, 2013.
- [47] Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique – DRAFT TEXT, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2011.
- [48] Sur la base d'un potentiel de réchauffement global de 1 pour le CO₂, potentiel de réchauffement global du méthane : 21, potentiel de réchauffement global du protoxyde d'azote : 310.

- [49] Luxembourg's National Inventory Report 1990-2011 - Submission under the United Nations Framework Convention on Climate Change and under the Kyoto Protocol, ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2013.
- [50] Ceci est principalement dû à la diminution du nombre d'animaux.
- [51] Greenhouse gas trends and projections in the EU-27, European Environment Agency, 2012.
- [52] Propres calculs.
- [53] Strukturentwicklung in der EU und in Deutschland, Situationsbericht 2012/13, Deutscher Bauernverband, 2013.
- [54] Greenhouse gas trends and projections in the EU-27, European Environment Agency, 2012.
- [55] Luxemburg in Zahlen, Statec, 2013.
- [56] Selon une estimation de Convis.
- [57] Voir à ce sujet : Klimawandel auf dem Teller, WWF Deutschland, 2012.
- [58] Le maïs a un fort potentiel de retenue de dioxyde de carbone, mais sa masse racinaire faible laisse peu pénétrer ce dernier dans le sol. Le maïs est donc une plante très consommatrice d'humus. Si le maïs est utilisé en monoculture avec une grande quantité d'engrais azoté synthétique, une forte consommation d'énergie du sol en résulte et l'utilisation de la récolte dans une usine de biogaz plus ou moins lointaine ne génère pas une empreinte carbone satisfaisante.
- [59] Sur la production annuelle mondiale de 2,3 milliards de tonnes de céréales, un milliard de tonnes est destiné à la consommation humaine, 750 millions de tonnes aux aliments pour animaux et 500 millions de tonnes sont utilisées à des fins industrielles, en tant que semences ou simplement jetées. (Statistical Yearbook 2013 - World Food and Agriculture, FAO, 2013.)
- [60] Il convient de noter, par exemple, le rapport de l'IAASTD, « International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development » ; entre 2005 et 2008, environ 400 experts l'ont rédigé à la demande de l'Organisation des Nations unies et de la Banque mondiale. Un modèle différent d'agriculture, s'appuyant sur l'agroécologie, y est recommandé. Le rapport « Trade and Environment Report 2013 » de la Cruceid intitulé « Wake Up Before It Is Too Late » est tout aussi pertinent.
- [61] Selon Eurostat, l'UE a pratiquement doublé ses exportations de produits alimentaires vers l'Afrique de l'Ouest (espace Cedeao) de 2000 à 2010. Elles ont augmenté de 1,5 milliard d'euros à 2,9 milliards.
- [62] Fair politics, Baromètre 2012, Cercle de coopération, 2012.
- [63] 11 % de l'énergie consommée d'ici 2020 doit être renouvelable.
- [64] Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables.
- [65] En moyenne 19 ares par personne au niveau mondial.
- [66] Une production liée aux ressources est une production qui est basée sur ce qui est disponible dans les ressources renouvelables locales.
- [67] <http://www.alimenterre.org/ressource/performance-economique-maraichage-biologique-permaculturel>.
- [68] Ibid.
- [69] Voir aussi les sections « Un changement de paradigme dans l'attribution des fonds publics » et « Promouvoir la biodiversité ».
- [70] Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.
- [71] Selon l'étude « Analyse économique-écologique comparative des fermes biologiques et conventionnelles au Luxembourg », les exploitations biologiques étudiées ont obtenu une moyenne plus de deux fois plus élevée de stockage du carbone dans le sol que leurs homologues conventionnelles.



WWW.MENG-LANDWIRTSCHAFT.LU